



INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (Livre 1 – AR 08/09/2019)

Identification des tiers:

Client:	
Propriétaire:	
Installateur:	
N° TVA:	

Installateur = personne ou personnes responsable(s) des travaux

Identification de l'installation électrique:

Adresse du contrôle:	Rue du Wainage 53, 5060 VELAINESUR SAMBRE		
Code EAN installation:	??		
Tarif compteur(s):	- Compteur non installé -	Cabine HT privée:	Non
Numéro compteur(s):	/	GRD:	ORES
Index compteur(s):	/		
Type d'installation:	Installation de chantier	Type de locaux:	Maison individuelle

Nature du contrôle:

Conformément aux prescriptions du Livre 1 – Installations à basse tension et à très basse tension – Procédure interne QPRO/ELE/001	
Type de contrôle:	Contrôle de conformité avant la mise en usage - nouvelle installation (6.4)
Date de réalisation:	<input type="checkbox"/> Avant le 01/10/1981 <input type="checkbox"/> Après le 01/10/1981 et avant le 01/06/2020 <input checked="" type="checkbox"/> Après le 01/06/2020
Notes:	Voir rubrique "CONSTATATIONS - Remarques"
Dérogations (Partie 8):	Non appliquées
Réinspection au rapport:	/

Données générales de l'installation électrique:

Tension nominale :	3 x 230V	Intensité nominale max.:	40 A	Valeur nominale branchement:	?? A
Câble d'alimentation:	?? mm ²	Type:	/	Type de système de mise à la terre:	TT
Electrode de terre:	Boucle de terre			Section électrode de terre:	35 mm ²
				Section conducteur de terre:	10 mm ²
Nombre de tableaux:	1	Nombre de circuits:	21	Nombre de circuits de réserve:	0
Installation de production décentralisée:	Non présente			Puissance AC (maximale):	/ kVA
<input type="checkbox"/> Installation PV	<input type="checkbox"/> Stockage de batterie	<input type="checkbox"/> Central à hydrogène	<input type="checkbox"/> Cogénération	<input type="checkbox"/> Eolienne	

Description générale des dispositifs à courant différentiel:

<u>Dispositif(s) à courant différentiel principal(s):</u>					<input type="checkbox"/> Non présent
Intensité nominale I _n :	40 A	Sensibilité ΔI:	300 mA	Nombre de pôles:	4
				Type:	A
Supplémentaire:	/				
<u>Dispositif(s) à courant différentiel secondaire(s):</u>					<input type="checkbox"/> Non présent
Intensité nominale I _n :	40 A	Sensibilité ΔI:	30 mA	Nombre de pôles:	4
				Type:	- A
Supplémentaire:	40A 10mA 2P A				

Schémas et plans de l'installation:

Schéma(s) unifilaire(s) ou de circuits:	Version/n°	1/1	Date:	18/11/21	<input checked="" type="checkbox"/> En ordre	<input type="checkbox"/> Non présent
Plan(s) de position:	Version/n°	1/1	Date:	18/11/21	<input checked="" type="checkbox"/> En ordre	<input type="checkbox"/> Non présent
Document(s) des installations de sécurité:	Version/n°	/	Date:	/	<input checked="" type="checkbox"/> Non applicable	<input type="checkbox"/> Non présent
Document(s) des installations critiques:	Version/n°	/	Date:	/	<input checked="" type="checkbox"/> Non applicable	<input type="checkbox"/> Non présent

Mesures, contrôles et essais:

Résistance de dispersion de la prise de terre:	5,35 Ω	Méthode de mesure:	RE
Niveau d'isolement général:	15,95 MΩ	Tension de mesure:	500 V
Test dispositif(s) à courant différentiel-résiduel:	Bouton test: Non testé	Boucle de défaut:	OK
Continuité des conducteurs de protection:	Général: OK	Liaison équipotentielle:	OK
Protection contre les contacts indirects:	OK	Protection contre les contacts directs:	OK
Etat du matériel (à pose) fixe:	OK	Etat du matériel mobile:	/

Description des circuits

VOIR SCHEMA

CONSTATATIONS: Infractions

Aucune infraction.

CONSTATATIONS: Remarques

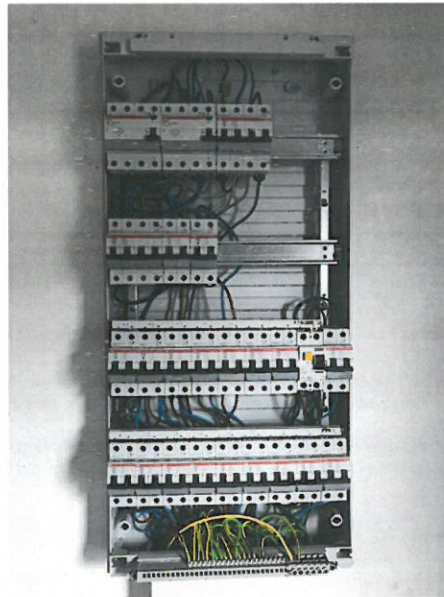
- A - Les schémas de l'installation électrique doivent être conservés obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est également fortement recommandé de garder une copie des schémas à proximité du tableau de répartition principal.
- A - Tous les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel dans l'installation électrique doivent être testés périodiquement (p.ex. mensuel) à l'aide du bouton test (cfr. prescriptions du fabricant).
- A - Ce contrôle ne comprend que les parties visibles de l'installation.
- A - Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.
- A1 - Toutes les plaques de recouvrement des socles de prises de courant et des interrupteurs doivent être replacées une fois les travaux de plâtrage et de peinture sont terminées.
- A2 - L'éclairage n'est pas encore installé définitivement.
- A2 - La salle de bains n'est pas encore terminée: baignoire et/ou douche ne sont pas encore installées. Les volumes dans la salle de bains ou la salle de douches doivent être pris en compte lors du placement final de la baignoire et/ou la douche.
- A2 - La cuisine (et les appareils) n'est pas encore placée.
- A5 - Ce contrôle ne comprend que l'installation de chantier. Au moment du contrôle, le sélecteur général est réglé à 3x230V.
- A8 - Les appareils de classe I (p.ex. lave-linge, sèche-linge,...) ne sont pas tous installés au moment du contrôle.
- B - Au moins trois exemplaires des schémas de l'installation électrique doivent être présents.
- C4 - L'installation électrique est hors tension. Le bon fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel ne peut pas être testé.
- C5 - L'installation électrique est hors tension. Les mesures/contrôles (p.ex. continuité de la prise de terre) n'ont pas toutes pu être effectuées.

ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

Données générales

Adresse du contrôle: Rue du Wainage 53, 5060 VELAINESUR SAMBRE
Propriétaire: /

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:

CONCLUSION:

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du livre 1er de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.

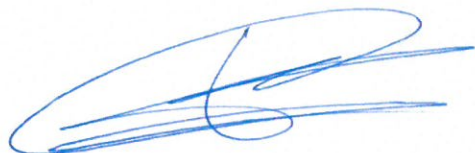
Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant: 07/12/2022

par le même organisme

par un organisme au choix

- Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés.
- Les bornes d'entrée du (ou des) dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation ont été scellées.
 - lors d'une visite précédente
 - lors de la visite actuelle
- Aucune installation ou partie de l'installation électrique pour laquelle des infractions sont constatées ne peut être mise en usage. Un nouveau contrôle de conformité avant la mise en usage doit être réalisé, dès que l'installation électrique a été mise en ordre.
- Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes ou les biens.
- Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle des infractions subsistent ou au cas où n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation électrique, le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions en est informée par l'organisme agréé dès le délai d'un an expiré.
- L'acheteur est tenu de communiquer à l'organisme de contrôle qui a réalisé la visite de contrôle son identité et la date de l'acte de vente.

Au nom du dirigeant technique, l'agent-visiteur:



ACA asbl - Organisme de Contrôle Agréé
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
TVA BE 0811.407.869
Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
info@acavzw.be - www.acavzw.be

Les prescriptions réglementaires:

Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Ce dossier est tenu à disposition de toute personne qui peut le consulter. Une copie de ce dossier est mise à disposition à tout éventuel locataire. Le vendeur est tenu de transmettre le dossier de l'installation à l'acheteur lors du transfert de propriété.

Toute modification de l'installation électrique doit être effectuée conformément aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 et doit être renseignée dans le dossier. Toute modification ou extension importante doit faire l'objet d'un contrôle de conformité avant la mise en usage. Ce contrôle est réalisé par un organisme agréé.

Le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Les devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant des installations électriques peuvent être consultés sur le site d'ACA asbl (www.acavzw.be).

Une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Ce rapport est tenu à la disposition de toute personne autorisée légalement à le consulter.

Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction Générale de l'Energie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (<https://www.economie.fgov.be>) est l'autorité compétente des organismes agréés.

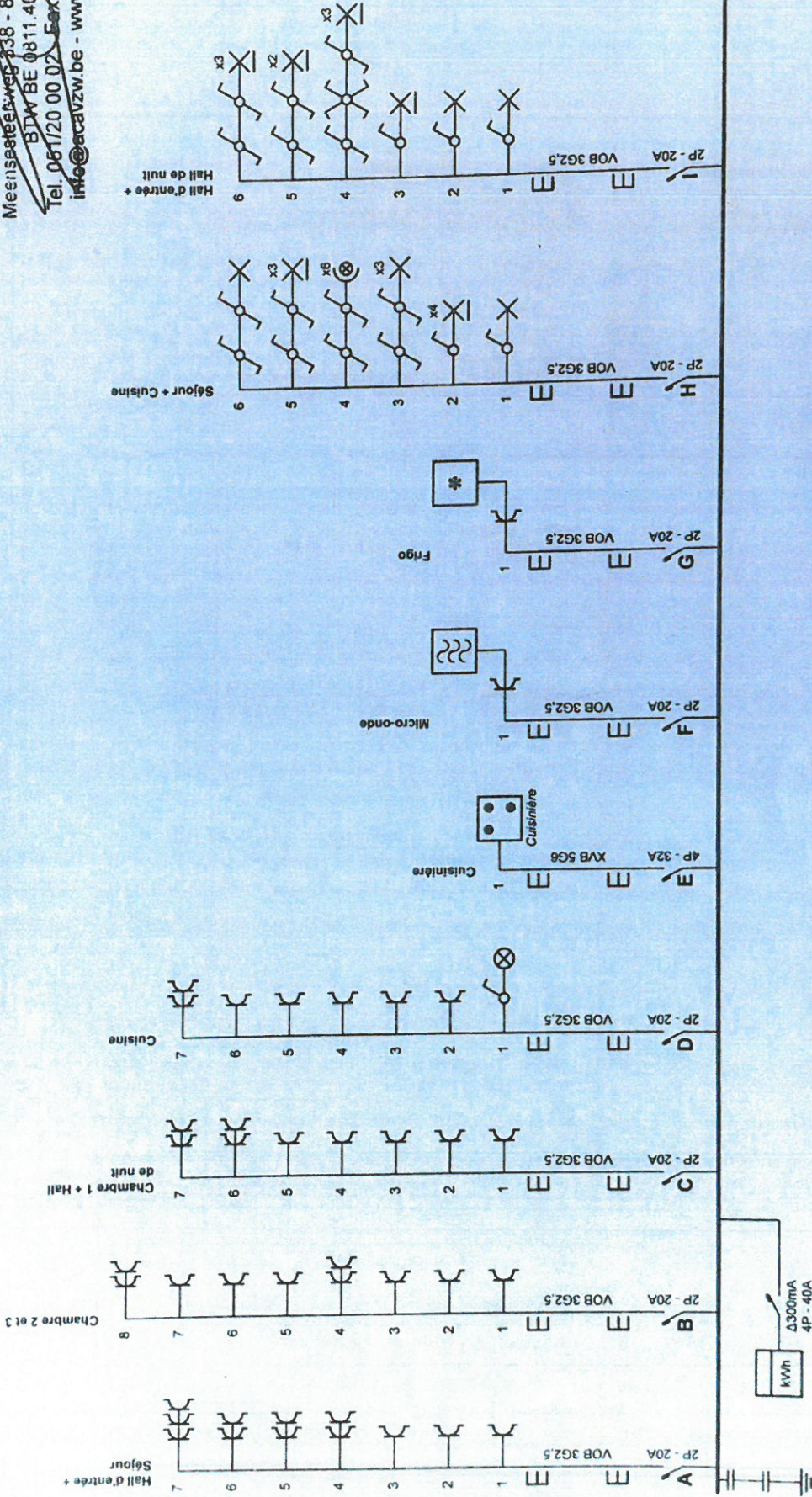
Plan d'action en cas d'installation électrique conforme:



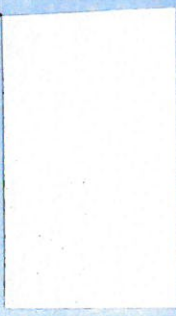
Ce rapport ne peut être imprimé ou copié et distribué que dans son intégralité. Sous sa forme numérique, ce rapport sert d'exemplaire original.



ACA vzw - Erkend Contracte Organisme
 Meisjessteegweg 338 - 8800 Roeselare
 BTW BE 0811.407.869
 Tel. 061/20 00 02 Fax 051/20 10 02
 info@acavzw.be - www.acavzw.be



Adresse de l'installation électrique



Installateur

Tél.: - GSM: -
 Fax: -
 e-mail: -

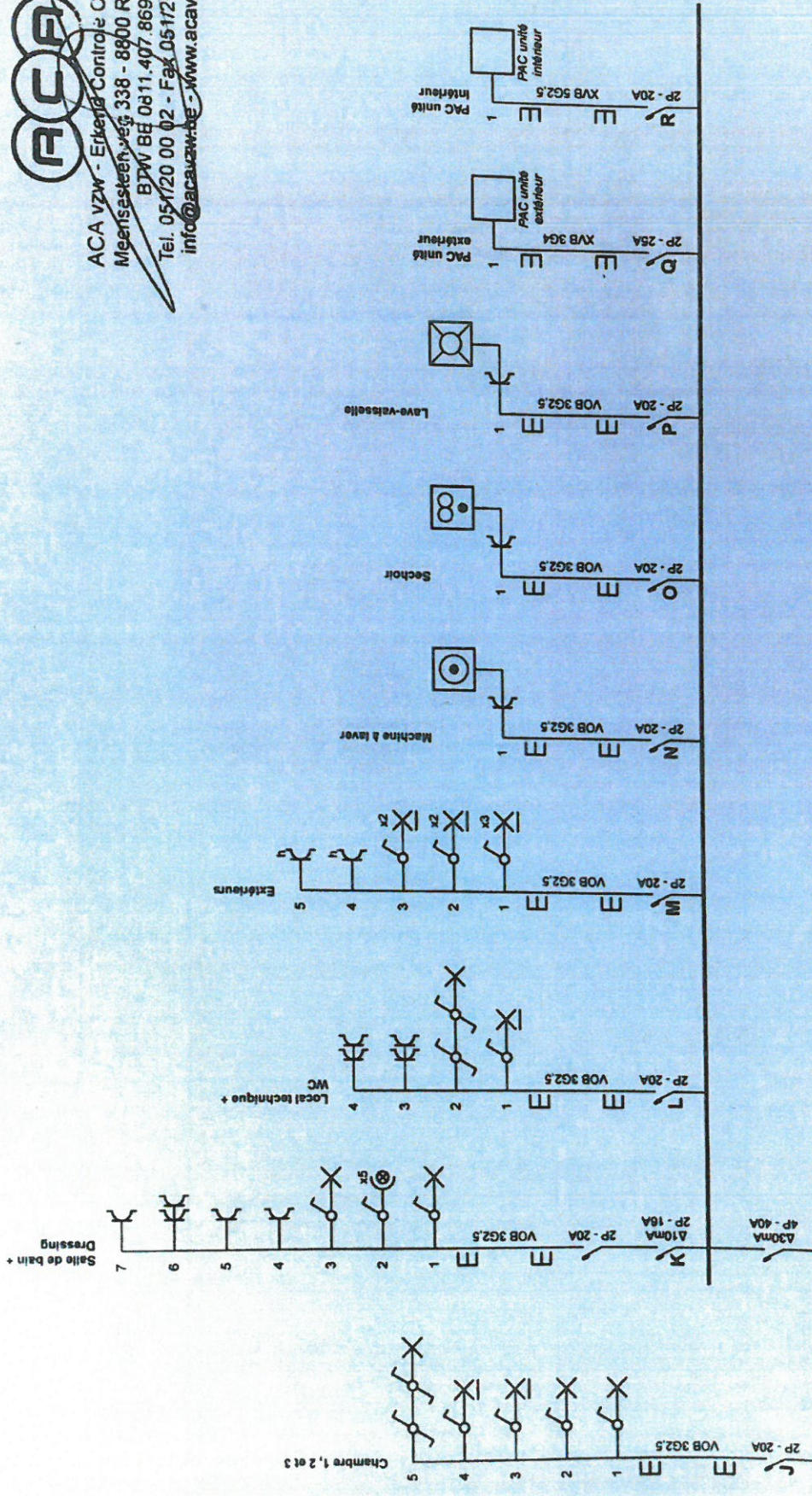
p. 1/6
 Schéma unifilaire

Date: 18-11-21

3 x 230V ~ 50Hz



ACA VZW - Erkend' Controle Organisme
 Meenssteherweg 338 - 8800 Roesselaere
 B7W BE 0811.407.869
 Tel. 051/20 00 02 - Fax 051/20 10 02
 info@acavzw.be - www.acavzw.be



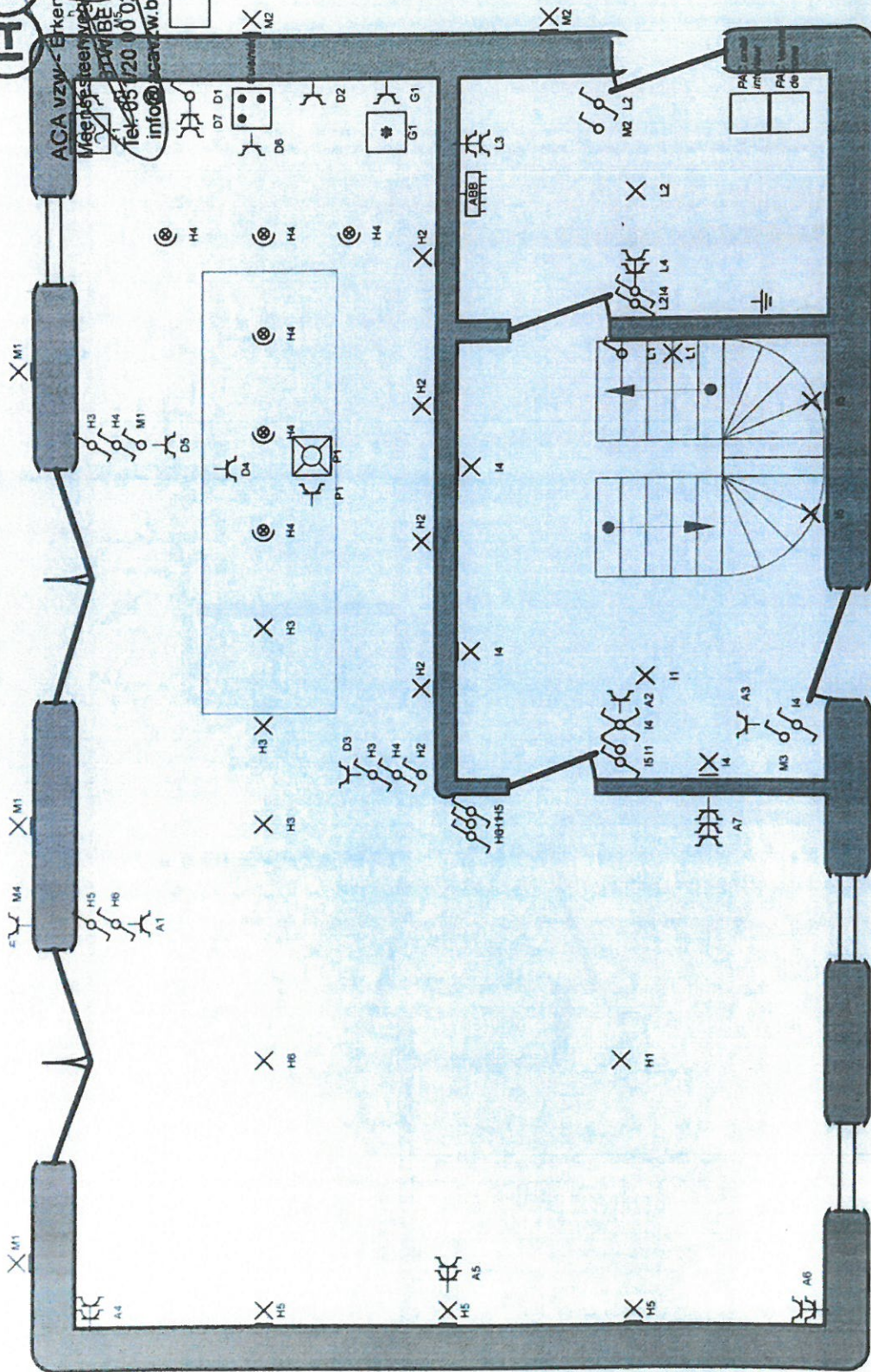
Adresse de l'installation électrique 	Installateur Tél.: - GSM: - Fax: - e-mail: -
	p. 2/6 Schéma unifilaire Date: 18-11-21 3 x 230V ~ 50Hz

Rez-de-Chaussée



ACA vzw - Erkend Controle Organisme
 Meentsesteenweg 1338 - 8800 Roeselare
 Belgium
 Tel: 051 20 10 02 Fax: 051 20 10 02
 info@acavzw.be - www.acavzw.be

PA2 unité
 extérieur



p. 4/6
 Schéma de position
 Date: 18-11-21
 3 x 230V ~ 50Hz

Adresse de l'installation électrique

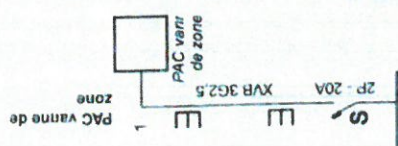
Installateur

Tél.: - GSM: -
 Fax: -
 e-mail: -

Blank space for address and installer details.



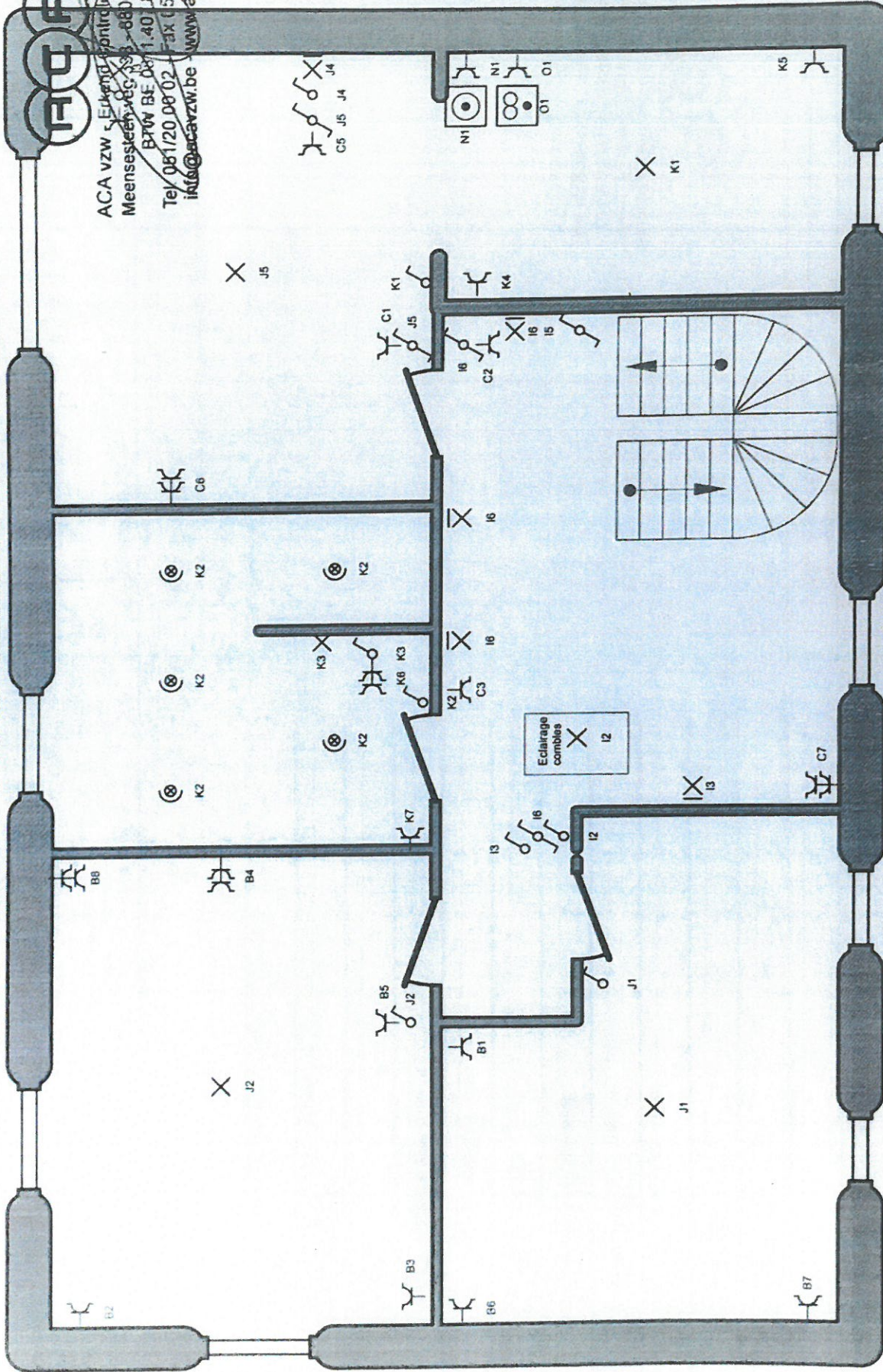
ACA vzw - Erkend Controle Organisme
 Meensesteerweg 338 - 8800 Roeselare
 BTW BE 0811.407.862
 Tel. 051/20 00 02 Fax 061/20 10 52
 info@acavzw.be - www.acavzw.be



Adresse de l'installation électrique	Installateur	p. 3/6
		Schéma unifilaire
	Tél.:- GSM:-	Date: 18-11-21
	Fax:-	3 x 230V ~ 50Hz
	e-mail:-	



ACA VZW - Elektrische Organisatie
 Meensesteenweg 33 - 0800 Roeselare
 BTW Bf: 0871.40.869
 Tel: 081/20.08.02 - Fax: 051/20.10.02
 info@acavzw.be - www.acavzw.be



Adresse de l'installation électrique

Installateur
 Tél.: - GSM: -
 Fax: -
 e-mail: -

p. 5/6
 Schéma de position
 Date: 18-11-21
 3 x 230V ~ 50Hz

A: Hall d'entrée + Séjour

B: Chambre 2 et 3

C: Chambre 1 + Hall de nuit

D: Cuisine

E: Cuisinière

F: Micro-onde

G: Frigo

H: Séjour + Cuisine

I: Hall d'entrée + Hall de nuit

J: Chambre 1, 2 et 3

K: Salle de bain + Dressing

L: Local technique + WC

M: Extérieurs

N: Machine à laver

O: Sechoir

P: Lave-vaisselle

Q: PAC unité extérieur

R: PAC unité intérieur

S: PAC vanne de zone



ACA vzw - Erkend Controle Organisme
Meensesteepweg 338 - 8800 Boeselaere
BTW BE 0811407869
Tel. 051200002 - Fax 051201002
info@acavzw.be - www.acavzw.be

Adresse de l'installation électrique

Installateur

Tel.: - GSM: -
Fax: -
e-mail: -

P. 6/6

Liste des circuits

Date: 18-11-21

3 x 230V ~ 50Hz